

COMMUNE DE LA BRUYERE

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

Extrait du Code de la Démocratie locale
et de la Décentralisation.

Art L1122-17 : Le Conseil ne peut
prendre la résolution si la majorité de ses
membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été
convoquée deux fois sans s'être trouvée
en nombre compétent, elle pourra, après
une nouvelle et dernière convocation,
délibérer quel que soit le nombre des
membres présents, sur les objets mis
pour la troisième fois à l'ordre du jour

M.....

est invité pour la première fois à assister à la séance qui
aura lieu le 25 février 2010 à la Maison communale à
Rhisnes, à 19h30 précises du soir

Le Secrétaire Communal,

Le 17/2/2010
Le Bourgmestre,

Y.GROIGNET

R.CAPPE

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE:

1. Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2010: Approbation
2. Intercommunale Namuroise de Services Publics: Représentant de la Commune aux assemblées générales: Remplacement: Décision
3. Intercommunale Bureau Economique de la Province de Namur: Représentant de la Commune aux assemblées générales: Remplacement: Décision
4. Intercommunale BEP-Crématorium: Représentant de la Commune aux assemblées générales: Remplacement: Décision
5. Règlement-taxe sur la délivrance de documents administratifs: Taux pour la période février 2010 – décembre 2012: Modification: Décision
6. Ecole communale: Section d'Emines: Association des Parents: Octroi d'un subside: Décision
7. Enseignement: Acquisition de fournitures et de manuels scolaires: Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
8. Patrimoine communal: Réparation d'un fronton de la façade d'une église: Section de Bovesse: Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché

9. Service des travaux: Acquisition d'une scie mécanique: Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
10. INASEP: Contrat d'études relatif au renouvellement de l'installation électrique de la Maison communale et de l'Hôtel de police: Décision
11. Patrimoine communal: Fourniture et placement d'un brûleur au mazout au Centre Culturel: Section d'Emines: Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
12. Patrimoine communal: Vente de divers véhicules: Décision
13. Patrimoine communal: Fourniture de matériaux sanitaires pour la Maison communale et l'Hôtel de police: Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
14. Fabrique d'Eglise: Section de Rhisnes: Contrat de bail relatif à un élément de son patrimoine: Prolongation: Décision

HUIS-CLOS

15. Enseignement : Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un membre du personnel.
16. Enseignement: Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un membre du personnel
17. Enseignement: Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un membre du personnel
18. Enseignement: Demande de congé pour prestations réduites justifié par des raisons sociales ou familiales
19. Ratification des désignations d'une institutrice primaire temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
20. Ratification de la désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
21. Ratification de la désignation d'une institutrice maternelle temporaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère
22. Ratification de la désignation d'une maîtresse spéciale de néerlandais temporaire à temps partiel aux écoles communales de La Bruyère
23. Ratification de la désignation d'un chef d'école temporaire à temps plein à l'école communale d'Emines

COMMENTAIRES

1. /

2-3-4. Le 4 janvier 2010, le Conseil Communal a accepté la démission de Monsieur Georges Sevrin comme élu local. Celui-ci avait été désigné 3 ans plus tôt en qualité de représentant de la Commune aux assemblées générales de diverses intercommunales.

Son départ anticipé nécessite son remplacement auprès de ces différents organismes.

5. Le 22 décembre 2006, le Conseil Communal a voté son règlement-taxe relatif à la délivrance de documents administratifs. Depuis lors, ce document a connu plusieurs avenants.

Par ailleurs, récemment, le Service Public Intérieur (SPF en abrégé) a décidé de porter le prix des cartes d'identité des citoyens belges, réclamé aux administrations communales, de 10€ à 12€. Toutes ces modifications ont été intégrées dans un texte coordonné afin d'en assurer une meilleure lisibilité.

Il appartient au Conseil d'approuver officiellement celui-ci.

6. L'école communale d'Emines a souhaité développer un projet pédagogique orienté autour de la création et de l'entretien d'un jardin. La réalisation de celui-ci a nécessité l'aménagement de différentes petites allées destinées à délimiter les diverses parcelles à cultiver. L'Association des Parents a acquis le matériel requis pour pareil agencement de sorte que le remboursement de ces débours est sollicité par le biais de l'octroi d'un subside de 1.554,07€.

7. A l'instar des années précédentes, il est proposé de lancer une procédure de marché public relative à l'acquisition de fournitures et de manuels scolaires.

Le devis estimatif est porté de 25.000€ à 28.000€.

Mode de marché : procédure négociée.

8. Le fronton gauche de la façade avant de l'église de Bovesse, constitué de pierre bleue et de briques, se détache progressivement dudit bâtiment. Le périmètre concerné par une éventuelle chute a été sécurisé vu notamment la proximité de l'école du village.

Le travail consiste au démontage dudit fronton et à sa remise en place avec ancrages.

Le devis estimatif atteint 15.000€ TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

9. Il est envisagé d'acquérir une scie mécanique pour le service des travaux afin de remplacer l'ancien matériel devenu vétuste et imprécis.

Le devis estimatif avoisine 6.000€ TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

10. Dans le cadre de l'affiliation de la Commune au bureau d'études de l'INASEP, il est envisagé de confier aux techniciens de celle-ci non seulement l'examen du projet de renouvellement de l'installation électrique de la Maison communale ainsi que de l'Hôtel de police, mais également la rédaction du cahier spécial des charges y relatif et la direction dudit chantier.

11. Le brûleur au mazout actuel qui équipe l'installation de chauffage du Centre Culturel d'Emines est âgé d'une trentaine d'année avec pour conséquence, que plusieurs pièces défectueuses ne sont plus disponibles chez le fabricant. Il s'avère dès lors nécessaire de procéder à son remplacement.

Le devis estimatif s'élève à 4.300€ TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

12. Différents véhicules communaux atteints par la limite d'âge ont été récemment remplacés par du nouveau matériel de sorte que leur aliénation est proposée. Un tracteur, une camionnette Ford Transit, une camionnette Ford Courier ainsi qu'une voiture seront mis en vente individuellement avec l'espoir d'en obtenir un montant minimum respectivement de 2.450€, 150€, 50€ et 100€.

Il appartient au Conseil de marquer son accord sur pareilles liquidations et sur les prix tels qu'espérés ci-dessus.

13. Dans le cadre des travaux réalisés dans les locaux de l'Administration communale et du nouvel Hôtel de police la fourniture de matériel sanitaire est requise.

Le devis estimatif est fixé à 6.023€ TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

14. Le 29 août 1997, le Conseil Communal acceptait d'accorder à la Fabrique d'Eglise de Rhisnes une aide financière supplémentaire de 2.500.000FB (\pm 62.000€) afin de lui permettre de mener à son terme le conséquent chantier de rénovation du presbytère de ce village.

En contrepartie, les Autorités communales ont négocié notamment la mise à disposition par les Fabriciens, pendant un laps de temps de 12 ans, d'un autre élément du patrimoine foncier de leur organisme à savoir le bâtiment sis rue de la Station, 2 à 5080 Rhisnes.

Pendant la durée de cette jouissance immobilière, la Commune, en accord avec le propriétaire, a équipé, à ses frais, ledit bien d'une installation complète de chauffage central. En retour, elle a obtenu la prolongation du contrat de bail pour 5 années supplémentaires.

Il appartient au Conseil de marquer son accord sur le contenu de l'avenant proposé.